

UN CONTRAT QUE LES CLIENTS PEUVENT PERSONNALISER

VIE UNIVERSELLE SUN LIFE II



Vous nous l'avez demandé, nous vous avons écouté. Nous avons remanié la Vie universelle Sun Life II pour y intégrer une vaste gamme d'options de coûts d'assurance, de capital-décès et de comptes de placement. Les clients peuvent la personnaliser pour qu'elle convienne davantage à leurs besoins.

La Vie universelle Sun Life II offre aux clients les avantages d'une protection permanente et la possibilité de bénéficier d'une croissance de l'épargne fiscalement avantageuse. C'est une solution idéale pour ceux qui ont maximisé leurs cotisations à leur REER, les parents ou les grands-parents qui désirent pourvoir aux besoins de leurs enfants ou de leurs petits-enfants, et les propriétaires d'entreprise qui souhaitent protéger la valeur de leur entreprise.

1 NOUVELLE GAMME D'OPTIONS DE CDA GARANTI

La Vie universelle Sun Life II offre maintenant plus de structures de coût de l'assurance (CDA) afin de répondre à davantage de besoins en matière de protection et d'épargne :

- Taux basé sur le coût d'une Temporaire renouvelable annuellement (TRA) jusqu'à 70 ans et TRA jusqu'à 85 ans – les taux de CDA moins élevés dans les premières années du contrat en font des options idéales pour les clients qui souhaitent profiter d'une croissance fiscalement avantageuse.
- Primes limitées – nous avons ajouté à la Vie universelle Sun Life II les options CDA uniforme avec primes payables en 10, 15 et 20 ans.
- CDA uniforme garanti pour la vie.

2 NOUVELLES OPTIONS DE CAPITAL-DÉCÈS – REMBOURSEMENT DES PAIEMENTS ET REMBOURSEMENT DU COÛT DE BASE RAJUSTÉ

Afin de répondre aux besoins de protection des clients, nous avons créé deux nouvelles options de capital-décès pour la Vie universelle Sun Life II :

- Montant d'assurance uniforme plus remboursement des paiements (RDP) – conçue pour les clients qui souhaitent que leurs bénéficiaires reçoivent le montant d'assurance de base ainsi que tous les paiements versés au compte du contrat, y compris les paiements des garanties facultatives.
- Montant d'assurance uniforme plus coût de base rajusté (CBR) – conçue pour les propriétaires d'entreprise qui désirent optimiser les crédits qu'ils peuvent porter à leur compte de dividendes en capital (CDC). Le capital-décès est égal au montant de l'assurance de base plus le CBR du contrat.

La vie est plus radieuse sous le soleil

3 NOUVEAUX COMPTES DE PLACEMENT GÉRÉS, DONT UNE OPTION DE RENDEMENT NIVELÉ

Grâce à notre toute nouvelle gamme d'options de placements gérés, les clients ont tout ce dont ils ont besoin pour diversifier le portefeuille de placement de leur assurance-vie universelle. Les options de comptes de placement comprennent un grand éventail de fonds de placement réputés et gérés par des professionnels, dont certains reflètent le rendement des portefeuilles Granite Sun Life.

Vous vouliez pour l'assurance-vie universelle un compte semblable à celui de l'assurance-vie avec participation — nous avons créé le Compte diversifié Sun Life. Bien que ce compte ne génère pas de participations, il accumule de l'intérêt en fonction du rendement nivelé moyen de divers placements, notamment des biens immobiliers, des placements privés à revenu fixe, des obligations, des titres hypothécaires et des actions. Le montant minimum pour établir ce compte est de 10 000 \$.

4 FOURCHETTES D'ÂGE ÉTENDUES À L'ÉTABLISSEMENT

Nous avons étendu les fourchettes d'âge à l'établissement pour la Vie universelle Sun Life II afin qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous et d'offrir des solutions d'assurance à un plus grand nombre de personnes.

Voici les différentes fourchettes d'âge à l'établissement :

- CDA uniforme : 18-85 ans
- Paiements pendant 10 et 15 ans : 0-85 ans
- Paiements pendant 20 ans : 0-80 ans
 - TRA jusqu'à 85 ans : 0-70 ans
 - TRA jusqu'à 70 ans : 0-55 ans

5 NOUVELLE GAMME DE GARANTIES FACULTATIVES

Les garanties facultatives offertes aux clients sont désormais plus faciles à comprendre. En effet, la Vie universelle Sun Life II comprend la même gamme de garanties facultatives de premier ordre que nos produits d'assurance temporaire, ce qui assure l'uniformité au sein de notre gamme de produits. Nous avons également amélioré la garantie d'assurance temporaire pour l'aligner davantage sur notre contrat d'assurance temporaire autonome concurrentiel. Enfin, les catégories de tarif 3 et 5 sont maintenant aussi offertes pour les assurances T10, T10 avec Protection-renouvellement, T15, T20 et T30.

NOTRE APPUI. OFFRIR UNE GAMME DE PRODUITS SOUPLES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES CLIENTS.

VOTRE CROISSANCE. AIDER LES CLIENTS À CRÉER UN CONTRAT TAILLÉ SUR MESURE.

PASSEZ À L'ACTION

Communiquez dès aujourd'hui avec votre directeur des ventes pour en savoir plus sur la Vie universelle Sun Life II. Visitez la page Web sur la Vie universelle Sun Life II pour obtenir plus d'information et du matériel de marketing.

La vie est plus radieuse sous le soleil